



PAGE registre N° :

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20240222_011/127
	Du 22 FEVRIER 202 4 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 24 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 3 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
Objet : FINANCES- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024	

Madame Odile GIOVANNELLI, Rapporteur,

Présente les éléments de contexte et d'analyse qui préfigurent les orientations en matière financière de la collectivité.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Ils sont retracés dans la note de synthèse annexée au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 Février 2024,

Le Conseil Municipal,
 après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 A Caveirac le,

26 FEV. 2024

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance

Antoine GIRON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>